

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 décembre 2013

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, Mme Dominique CONORT, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI, M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Philippe LEJEUNE, Mme Martine ARNAL, Mme Françoise GUILLET, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET (*pouvoir de M. Jean-Marc LE RUDULIER*), M. Jean-Luc PESSEY (*pouvoir de M. Jean-Roch GAILLET*), M. Patrice PANNETIER, Mme Geneviève MORGUE, M. Etienne DUPONT, M. Hadi HMAMED, Mme Roselyne LECOMTE, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUÉRIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, M. Jean-Philippe BARRET, M. Philippe NOYER, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY (*pouvoir de M. Bernard DEBAIN*), M. Frédéric BUONO (*pouvoir de Mme Dana SOLECKI*), M. Guy HEMET, M. Christophe BOLLENGIER, M. Alain NOURISSIER (*pouvoirs de Mme Marie-Annick DUCHÊNE et de M. Laurent DELAPORTE*), M. Thierry VOITELLIER (*pouvoir de Mme Marie BOËLLE*), M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Arnaud MERCIER, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL (*pouvoir de Mme Marie SENERS*), M. Hervé FLEURY, Mme Christine de la FERTÉ, M. Jean-Michel ISSAKIDIS (*pouvoir de M. Roland de HEAULME*), M. Jean GUILBERT (*pouvoir de Mme Pascale ROCHERON*).

Absents excusés : M. Jean-Marc LE RUDULIER (*pouvoir à M. Georges DUTRUC-ROSSET*), M. Bernard DEBAIN (*pouvoir à M. Christian MAMY*), M. Jean-Roch GAILLET (*pouvoir à M. Jean-Luc PESSEY*), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, Mme Nathalie KRAMER, Mme Dana SOLECKI (*pouvoir à M. Frédéric BUONO*), M. Olivier FRAUDEAU, Mme Marie-Annick DUCHÊNE (*pouvoir à M. Alain NOURISSIER*), M. Michel BANCAL, M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOËLLE (*pouvoir à M. Thierry VOITELLIER*), M. Laurent DELAPORTE (*pouvoir à M. Alain NOURISSIER*), M. Erik LINQUIER, M. François LAMBERT, Mme Marie SENERS (*pouvoir à Mme BOURACHOT-ROUCAYROL*), M. Roland de HEAULME (*pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS*), Mme Pascale ROCHERON (*pouvoir à M. Jean GUILBERT*), M. Michaël THOMAS.

Secrétaire de séance : M. Hadi HMAMED

Date de convocation : 3 décembre 2013

Date d'affichage de la convocation : 3 décembre 2013

Nombre de conseillers en exercice : 74

Nombre de membres présents : 56

Nombre de pouvoirs : 10

Excusés : 8

N° de l'ordre du jour :

2013.12.30 : Engagement de Versailles Grand Parc dans le programme Yvelines Résidences et signature du pass pour la maison intergénérationnelle de Jouy-en-Josas.

□ M. Jean-François PEUMERY, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2013.02.10, du Conseil communautaire du 4 février 2010, approuvant le programme local de l'habitat 2012/2017 ;

Vu la délibération n°2013-CG-6-4116.1, du Conseil général des Yvelines en date du 27 septembre 2013, portant sur l'adoption du règlement Yvelines Résidences ;

Vu le projet de PASS Yvelines Résidences pour la Résidence intergénérationnelle de Jouy-en-Josas ;

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc dans le cadre de son second PLH a relevé l'importance des besoins en matière de logements des populations spécifiques (étudiants, jeunes travailleurs, seniors, personnes handicapées psychiques..). Ainsi deux actions du Programme Local de l'Habitat sont dédiées à ces populations. Elles visent d'une part à pérenniser et adapter l'offre d'hébergement dans une logique de stabilisation et de retour vers le logement autonome et, d'autre part, à appuyer les communes dans le développement d'un offre dédiée aux seniors.

Parallèlement, le Conseil Général a décidé, dans le cadre de sa politique de l'Habitat de développer un nouveau programme : Yvelines Résidence. Ce contrat signé entre le Conseil Général et un EPCI pour une durée de 5 ans, a pour objectif de développer 2500 nouvelles places à destination des publics spécifiques entre 2013 et 2020 :

- 1200 logements étudiants
- 800 pour les jeunes actifs en situation d'exclusion sociale
- 500 places en direction des seniors autonomes

Ce programme fixe les objectifs de construction, les moyens déployés par l'EPCI pour les atteindre et l'engagement financier du Conseil Général des Yvelines à destination des maîtres d'ouvrage.

Un PASS avec le maître d'ouvrage de chacune des opérations est également signé déterminant le projet technique et social ainsi que le financement apporté par le Conseil Général.

Le montant attribué par le Conseil Général est de 7500 €/place de type PLAI et PLUS et 5000 € pour les PLS.

L'aide apportée aux projets primés est portée à 10000 €/logements pour les :

- programmes intergénérationnels innovants,
- logements adaptés aux seniors dans un programme innovant,
- logements adaptés aux étudiants en petite unité en centre ville,

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2013

- logements adaptés aux personnes en situation d'insertion sociale de handicap psychique ou mental type pension de famille, maisons relais ou résidence accueil.

L'aide doit favoriser une offre diversifiée de logements pour les publics spécifiques, bien localisée et garantissant un haut niveau de prestations et de services. Le programme Yvelines Résidences s'inscrit donc tout à fait dans les préoccupations et la politique de l'habitat de Versailles Grand Parc.

Sur Jouy-en Josas, un projet de maison intergénérationnelle est en cours. Sous réserve d'un engagement de Versailles Grand Parc dans le programme Yvelines Résidences, le Conseil Général est prêt à financer ce projet innovant à hauteur de 10 000 €/place.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *décide d'engager sur Versailles Grand Parc, l'élaboration d'un Programme Yvelines Résidences ;*
- 2) *autorise le Président, ou son représentant, à signer le PASS Yvelines Résidences pour l'opération de la maison intergénérationnelle à Jouy-en-Josas.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 56

Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
Par délégation,

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services